

Synthèse 2019-2022

Pacte breton d'investissement dans les compétences



**SE FORMER
EST UN DROIT,
VOUS
ACCOMPAGNER
UN DEVOIR**

Le cadre national

Les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences contribuent au déploiement du Plan d'investissement dans les compétences 2019-2022, doté de 15 milliards d'euros. Celui-ci vise à construire une société de compétences en permettant l'accompagnement d'un million de demandeuses et demandeurs d'emploi et d'un million de jeunes peu qualifiés et éloignés du marché du travail.

Le cadre d'élaboration des Pactes régionaux prévoit 3 axes d'intervention :

Axe 1 : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leurs contenus, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective

Axe 2 : garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés

Axe transversal : s'engager dans la modernisation des contenus et des modes de mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement pendant les formations

Le Pacte breton sera financé par l'État à hauteur de 216,61 millions d'euros pour la période de 2019 à 2022. Pour la Région Bretagne, il constituera un levier puissant pour développer les axes de travail identifiés avec l'État et les partenaires sociaux dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

LE CONTEXTE BRETON



Si la structure du marché du travail reste dynamique en Bretagne, elle montre aussi tout l'enjeu de l'accompagnement vers l'emploi. Le contexte économique favorable ouvre des opportunités d'action mais les publics plus fragiles ne doivent pas être mis à la marge de la société bretonne. L'objectif prioritaire reste l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Quelques données chiffrées

(diagnostic réalisé par le GREF Bretagne)

> Une Région attractive en termes de population

avec 17 000 emplois créés en 2017 (+ 2,4 % de l'emploi salarié non agricole par rapport à 2016)

> Un taux de chômage régional en diminution

dans presque toute les zones d'emploi en Bretagne (7,6 % sur le dernier trimestre 2017) mais en forte progression pour le chômage de très longue durée, de plus de 2 ans (+ 5 % par rapport à 2013, dont 54 % de femmes).

> 266 000 demandeur-euse-s d'emploi inscrit-e-s à Pôle emploi (fin décembre 2017)

- 50 % avec des niveaux de formation 5 et infra
- 45 % de demandeur-euse-s d'emploi de longue durée (+ 5 % par rapport à 2013)
- 21 % de bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active)
- 13 % appartenant à une famille monoparentale

> Une part importante de jeunes Breton-ne-s en difficulté d'insertion

- 88 500 des jeunes ne sont ni en formation ni emploi (NEET), soit 16,1 % en 2014
- 28 % des jeunes accompagnés par les Missions locales ne sont pas inscrits à Pôle emploi
- 60 % des demandeur-euse-s d'emploi de moins de 29 ans résidant en QPV (quartiers prioritaires de la ville) ont un niveau de formation de niveau 5 et infra (contre 40 % ailleurs)

> Des demandeur·euse·s d'emploi en situation de handicap plus fragilisés

- 70 % ont un niveau de formation 5 et infra
- 45 % ont 50 ans et plus (contre 24 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi)
- 33 % sont demandeur·euse·s d'emploi de longue durée (contre 24 % pour le reste de la population)

> Une population active davantage diplômée en Bretagne (RP 2015)

- 35,5 % ont un niveau de formation 3 et plus (contre 27,5 % en France)
- 13,5 % ont un niveau de formation infra 5 (contre 31,6 % en France)

Au regard des éléments partagés au titre du diagnostic et de l'analyse des différentes actions ou dynamiques menées en Bretagne, l'État et la Région retiennent plusieurs points d'amélioration possibles grâce au déploiement du Pacte régional :

- la diminution du taux de chômage en Bretagne est marquée néanmoins par des disparités territoriales et de publics. C'est pourquoi **l'accès à la formation qualifiante des publics les plus touchés par le chômage devra nettement progresser**, a fortiori dans les territoires les plus sensibles ;
- si le niveau de qualification de la population active est élevé en Bretagne, le risque de déqualification de la population peu qualifiée est accru. **L'élévation du niveau de qualification des personnes à la recherche d'un emploi** demeure à ce titre un enjeu primordial ;
- les opportunités actuelles d'emploi amènent les personnes, même les moins qualifiées, à se désintéresser des opportunités de formations, voire à se désengager de parcours démarrés. Dans un contexte où l'enjeu «compétence» devient essentiel, l'un des défis à relever sera de **valoriser et de sécuriser encore plus ces parcours de formation**.
- la continuité des parcours de formation, de l'amont de la qualification jusqu'à l'accès à un emploi, est difficilement observable aujourd'hui. Certains indicateurs pointent encore la faible transformation positive de ces parcours (abandons, choix de solutions à court terme, découragement...), ce qui nécessite de **se structurer pour accompagner au mieux les personnes les plus fragiles**.

DES ENJEUX, UNE STRATÉGIE GLOBALE



Signé en mars 2019, le Pacte régional fixe le cap à suivre, de 2019 à 2022, pour faire évoluer l'offre de formation professionnelle et l'accompagnement au service des jeunes et adultes. Le Pacte régional proposera à ces publics des parcours plus intégrés, plus accessibles, plus lisibles et plus efficaces dans l'accès ou le retour à l'emploi.

Pour mener à bien les trois axes d'intervention du Pacte régional, la Région et l'État proposent **une stratégie globale** pour la Bretagne, alliant plusieurs objectifs :

Objectif n° 1 : aller vers les publics, notamment les plus fragiles, et les convaincre d'accéder à la formation et à l'emploi

Objectif n° 2 : accompagner de manière sécurisée les publics vers, pendant et suite à la formation

Objectif n° 3 : apporter des réponses de formation mieux adaptées et innovantes au regard des besoins nouveaux de l'économie bretonne et des publics ciblés par le Pacte, en prenant en compte l'évolution des compétences

Objectif n° 4 : confier une place plus importante aux entreprises dans les processus de formation

Objectif n° 5 : impliquer les territoires, maillons essentiels à la mise œuvre du Pacte, en tant que facilitateurs des dynamiques à entreprendre

Objectif n° 6 : proposer une dynamique partenariale favorisant l'innovation et accompagnant la transformation souhaitée

Pour atteindre ces six objectifs, l'État et la Région s'engagent à proposer des **démarches nouvelles de production d'informations et de recueil des besoins**, un enjeu clé d'observation Emplois-Métiers-Compétences porté dans le cadre du CPRDFOP. Celles-ci devront être mieux structurées et coordonnées en lien avec les branches professionnelles. De manière transversale, le Pacte prévoit également le développement d'une **ingénierie spécifique en matière d'achat de formations** nécessaire à la transformation souhaitée de l'offre.

LES PROJETS DE LA TRANSFORMATION



Objectif n° 1

Aller vers les publics

L'objectif du Pacte régional est de toucher des publics peu ou pas qualifiés, très souvent peu ou mal connus des institutions. Pour certains, en cumul de fragilités, il existe une certaine défiance à l'égard des institutions. Pour d'autres (et parfois les mêmes), la formation n'est pas identifiée comme une solution possible en raison d'un éloignement géographique des centres de formation ou d'un éloignement « psychologique », la formation apparaissant comme une étape compliquée, parfois assimilée à un temps scolaire mal vécu.

Il s'agit de repenser les modes de diffusion de l'information sur la formation pour « accrocher » ces publics vers un parcours d'insertion professionnelle correspondant aux attentes du marché du travail actuel et à venir.

Concrètement, le Pacte vise à :

- renforcer la lisibilité et la compréhension de la formation pour les publics
- renforcer les temps d'échanges inter structures au niveau territorial
- s'appuyer sur des partenaires intervenant au plus près des publics
- s'appuyer sur un ensemble de politiques publiques

Objectif n° 2

Accompagner de manière sécurisée les publics vers, pendant et suite à la formation

L'émergence d'une fonction d'accompagnement partagé des publics les plus fragiles constitue le point fort de cet objectif, notamment pour améliorer le relais entre l'offre en amont de la qualification et l'offre qualifiante. Le Pacte prévoit également une expérimentation sur le champ du décroisement entre les dispositifs d'accompagnement et les prestations de formation en amont de la qualification.

La Région Bretagne s'engage à renouveler son offre de service avec la création d'une nouvelle gamme d'actions en faveur des publics nécessitant une préparation avant une entrée en formation qualifiante (gamme PRÉPA), le renouvellement de l'offre en compétences clés et une animation territoriale renouvelée favorisant une implication plus forte des acteurs locaux. Compte tenu des éléments pointés par le diagnostic, l'objectif est d'intensifier les démarches ciblées vers certains publics : les jeunes sans qualification (en lien avec les Missions locales), les demandeur·euse·s d'emploi de très longue durée (en lien avec Pôle emploi), les personnes en situation de handicap (en lien avec l'AGEFIPH et les Cap emploi), les bénéficiaires du RSA (en lien avec les Départements), les familles monoparentales (en lien notamment avec les centres d'information aux droits des femmes et des familles – CIDFF).

Le but est de proposer une réelle « Garantie formation » pour sécuriser les parcours des publics les plus fragiles en incluant des temps de formation, d'emploi et d'accompagnement pour éviter les ruptures liées parfois aux contraintes administratives et financières.

Concrètement, le Pacte vise à :

- favoriser le décroisement des interventions
- proposer une nouvelle offre de service personnalisée pour préparer l'entrée en formation
- sécuriser les passages d'une formation à une autre
- favoriser l'acquisition des savoirs de base dans une logique d'accès à la formation qualifiante
- favoriser le décroisement des dispositifs
- sécuriser financièrement le parcours des personnes
- favoriser la mobilité des personnes

PRÉPA Avenir

Réfléchir à son orientation
et préparer son projet
professionnel


PRÉPA Projet

Construire son projet
professionnel et accéder
à la qualification

PRÉPA Clés

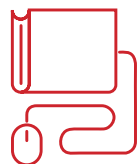
Conforter son projet
et acquérir
des compétences

PRÉPA


 Permet de se préparer
avant d'intégrer
une formation
qualifiante ou d'accéder
directement à un emploi



Pour les Bretonnes
et les Bretons
en recherche d'emploi



QUALIF

 Permet de se former
à un métier
pour accéder
à un emploi

QUALIF Emploi

Obtenir une qualification
dans un métier

QUALIF Sanitaire & Social

Obtenir une qualification
dans un métier du secteur
sanitaire et social

QUALIF VAE

Obtenir une certification
par validation des acquis
de l'expérience

Objectif n° 3

Apporter des réponses de formation mieux adaptées et innovantes au regard des besoins nouveaux de l'économie bretonne et des publics ciblés par le Pacte

Le Pacte régional propose une transformation de l'offre de formation qualifiante en prenant mieux en compte l'évolution des besoins en compétences de l'économie régionale mais aussi des publics.

Un nouveau marché public, initié par la Région Bretagne, traduit cette volonté de transformation dans les contenus, les modalités pédagogiques et l'implication des partenaires (branches professionnelles, opérateurs de compétences, Pôle emploi...).

À l'instar de la nouvelle gamme PRÉPA, les formations de la gamme QUALIF prévoient une forte capacité d'adaptation aux écosystèmes sectoriels et territoriaux. Les travaux de recueil et de production d'informations contextualisées viennent alimenter la démarche d'évolution de cette offre de formation.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée à la formalisation de réponses réactives aux besoins en compétences de court terme, en proposant des réponses à la carte et organisées avec l'ensemble des financeurs.

Concrètement, le Pacte vise à :

- transformer l'offre de formation qualifiante en réponse aux nouveaux besoins en compétences
- intensifier les réponses réactives aux besoins en compétences des entreprises et des publics
- expérimenter de nouvelles modalités pédagogiques

Objectif n° 4

Confier une place plus importante aux entreprises pour faciliter la montée en compétences des publics et mieux répondre à leurs besoins en compétences

Pour développer des formations qui soient en lien avec les évolutions des secteurs économiques, la place de l'entreprise est à renforcer dans la construction et la mise en œuvre de parcours de formation. Si l'offre de formation est construite sur la base de besoins en emploi identifiés, l'entreprise ne peut plus être uniquement l'opérateur final mais doit aussi être partie prenante tout au long du processus de formation.

Des actions locales impliquant fortement des représentants de secteurs d'activité et des entreprises ont démontré l'importance de les associer tout au long du parcours : en amont pour mobiliser les publics, pendant pour participer à l'acquisition de compétences, et à l'issue pour assurer des recrutements. C'est leur participation à l'ensemble de ces étapes qui donne également du sens à la formation pour des publics « sceptiques » ou en manque d'appétence pour s'engager dans un parcours.

Cet aspect est très fortement ressorti lors du projet Transfoparcours, incubé au sein du Ti Lab, le laboratoire régional d'innovation publique et dédié à la simplification du parcours de formation des personnes en recherche d'emploi. Lors d'immersions auprès d'utilisateurs, la place de l'entreprise comme élément déclencheur pour suivre une formation fut une des premières thématiques mise en avant car elle est, pour eux, un gage de légitimité quant à l'utilité de la formation.

Concrètement, le Pacte vise à :

- favoriser l'émergence d'une entreprise « apprenante »
- intensifier l'implication de l'entreprise tout au long des processus de formation
- organiser une offre de service personnalisée pour les entreprises afin de faciliter les recrutements de personnes qualifiées

Objectif n° 5

Impliquer les territoires

Car ils participent à l'animation de proximité des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle, les territoires représentent des maillons essentiels à la mise en œuvre des objectifs du Pacte régional.

En 2016, l'État et la Région ont proposé une dynamique territoriale « emploi-formation » autour de la mise en place des Commissions territoriales emploi formation (CTEF). Un premier bilan des actions entreprises par les CTEF amène à clarifier les objectifs attendus, à confier des moyens d'actions plus lisibles et à accompagner l'animation des travaux engagés ou à engager.

Le Pacte régional propose d'intensifier et de transformer les dynamiques actuelles portées par les CTEF en ciblant davantage leurs plans d'actions en faveur d'une gestion territorialisée des emplois et des compétences, animée en mode projet.

L'État et la Région s'engagent à accompagner cette nouvelle dynamique territoriale d'un point de vue méthodologique et financier.

Concrètement, le Pacte vise à :

- intensifier et transformer les dynamiques territoriales « emploi-formation »
- intensifier le développement de la formation en proximité des publics
- organiser la valorisation des bonnes pratiques territoriales

Objectif n° 6

Proposer une dynamique partenariale favorisant l'innovation et accompagnant la transformation souhaitée

Pour mener à bien le cap transformant proposé par le Pacte régional, il convient de créer ou de renouveler des espaces de coopération entre les acteurs de la formation et de l'emploi en Bretagne. Ces espaces, matérialisés ou non, reposeront sur des démarches ouvertes et collaboratives tournées résolument vers l'innovation des pratiques.

Concrètement, le Pacte vise à :

- expérimenter des nouvelles démarches collaboratives et innovantes entre les différents acteurs de la formation et de l'emploi
- intensifier l'implication des usagers

S'appuyer sur les dynamiques partenariales pour favoriser la mise en œuvre du Pacte régional

L'État et la Région proposent de prendre appui sur les dynamiques partenariales actuelles ou en développement pour favoriser la mise en œuvre des objectifs du Pacte régional. Celles-ci constituent des leviers essentiels nécessitant parfois d'être confortés, renouvelés voire transformés.

> Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) : l'appui du quadripartisme.

Le Pacte régional fera l'objet d'un suivi au sein du CREFOP qui pourra se saisir de problématiques à traiter plus spécifiquement, en lien avec les travaux menés au sein de ses commissions (prospective, formation, orientation, SPER, commission déléguée aux formations sanitaires et sociales).

> Les contrats d'objectifs de nouvelle génération : un cadre quadripartite de concertation et d'action au travers d'une contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles.

Ils pourront constituer des espaces d'animation et de coordination mobilisables à l'échelon régional dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

> Les Commissions territoriales emploi formation (CTEF) : une dynamique territoriale à renforcer.

Le cadre proposé par le Pacte régional viendra renouveler le fonctionnement actuel des CTEF en proposant une dynamique renforcée en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC).

> Le Service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) : une instance clé pour la mobilisation et l'accompagnement des publics.

> Le comité des financeurs de la formation : une instance clé pour favoriser le décloisonnement et la complémentarité des financements.

> La conférence des organismes de formation : une instance à transformer.

Son format et ses modalités d'animation actuels sont amenés à évoluer avec la mise en œuvre du Pacte.

LA GOUVERNANCE DU PACTE RÉGIONAL

* ————— *

Le Pacte régional s'inscrit dans le cadre du CPRDFOP, signé le 10 juillet 2017. Les objectifs du Pacte régional se veulent résolument opérationnels. En ce sens, certains chantiers du CPRDFOP pourront alimenter les actions du Pacte, et réciproquement.

La gouvernance du Pacte sera adossée à celle du CPRDFOP avec **des équipes projets resserrées et animées par la Région Bretagne**. Le Pacte régional se décline opérationnellement dans le cadre d'une démarche en mode projet associant les services de la Région, des représentants de l'État et les partenaires impliqués dans la réalisation des actions. Les projets feront l'objet d'une animation spécifique assurée notamment par les services de la Région et associeront les représentants de l'État.

Une instance de suivi stratégique et opérationnel État/Région

Une instance composée du Préfet de Région et du Président du Conseil régional de Bretagne, assistés par leurs services respectifs, assurera le suivi stratégique, opérationnel et financier du Pacte régional. Un suivi spécifique sera organisé autour des pistes suivantes :

- observation des « compétences » et des « parcours » des publics,
- mise en œuvre d'une « garantie formation » pour les publics cibles,
- diversification des modalités de formation,
- construction de parcours qualifiants adaptés s'appuyant sur des modules complémentaires,
- modalités d'achats évolutives,
- émergence d'un « espace » innovant et collaboratif pour les acteurs de la formation.

Une instance de suivi associant le bureau du CREFOP

Le bureau du CREFOP est associé au déploiement et au suivi du Pacte régional, en cohérence avec celui du CPRDFOP et à travers un partage de l'avancée des projets, une appropriation des éléments de suivi et d'évaluation et un apport réactif à la réalisation du Pacte en vue d'éventuels ajustements.

Une implication des acteurs du Pacte régional

L'État et la Région proposent d'organiser des temps d'échanges collaboratifs avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Pacte régional : organismes de formation, organismes en charge de l'accompagnement des publics cibles, entreprises, collectivités territoriales... Objectif : favoriser le partage d'expériences, l'écoute et la formulation de nouvelles propositions.

Synthèse 2019-2022

Emglev breizhat evit postañ er barregezhioù

Aberjée 2019-2022

Convenant berton de pllacement-fezant den les capabletës



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh